Département

DU LOIRET

Arrondissement DE MONTARGIS

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DES DÉLIBERATIONS

DE LA COMMUNE DE PERS EN GATINAIS

Canton DE COURTENAY

Séance du mercredi 12 avril 2023

NOMBRE DE MEMBRES:

Afférents au CM: 10

En exercice: 10

Présents : Votants:

07

Date de convocation: 06/04/2023

Date d'affichage: 06/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril à dix-huit heures, le conseil municipal légalement convoqué le six avril 2023, en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du conseil de la commune, sous la présidence de monsieur Jean-Luc CHEVALIER, Maire.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

- M. BOUSSIN Serge

- Mme POITOU Rolande

- Mme LAPEYRE Claire

- Mme MARIE Audrey

- Mme HAMON Nadège

- M. LÉTHUMIER Mickaël

Excusés:

- M. GAUVIN Alexandre qui a donné pouvoir à M. CHEVALIER Jean-Luc.
- Mme BOURGEOIS Karine qui a donné pouvoir à M. LÉTHUMIER Mickaël.
- M. TOUZE Laurent, sans pouvoir.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ouverture de la séance à 18h04

Ordre du jour:

M. le Maire demande de pouvoir traiter le point 9 (subventions) de l'ordre du jour avant le point 8 (budget primitif). Le conseil accepte cette proposition.

1 - Nomination de la secrétaire de séance.

Mme LAPEYRE Claire est nommée secrétaire de séance.

2 - Approbation du Compte-Rendu du conseil municipal du 29 mars 2023.

Mme Claire LAPEYRE demande une modification au point 5, à savoir retirer la phrase demandant 50 % de subvention pour le concert.

Vote:

9 Pour

0 Contre

0 Abstention

3 - Informations du Maire, 3CBO, commissions diverses, agenda, réunions à venir. Réunions depuis le dernier conseil :

30 mars : Conseil 3CBO, vote du budget, Chantecoq, Maire.

30 mars : réunion avec le procureur de la république, Thimory, Maire.

1^{er} avril: réunions des commissions Loisirs et Travaux-embellissement, point 4.

4 avril : réunion PLUiH, Château-Renard, Maire.

7 avril : réunion de la C.C.A.S., vote des comptes de gestion et administratif.

9 avril : « Pâques au lavoir ».

12 avril : réunion syndicat de l'eau au Bignon, Maire et 2ème adjointe.

Réunions et activités communales à venir :

13 avril: information gendarmerie, à Chantecoq gestion annonce du décès, Maire.

14 avril : réunion Elsa Campagne et M. Fatras pour traitement des travaux.

Pour info les travaux d'enfouissement reprendront lundi 24 avril.

4 - Bilans des réunions de commissions organisées le samedi 1^{er} avril :

- Loisirs - Préparation des festivités à venir. Mme Lapeyre.

Samedi 13 mai, fête Béninoise défilé de mode l'après-midi et repas typique le soir.

Fête de la nature, 24 mai à La Merville, 28 mai à confirmer, « moutons ».

29 mai programme à définir, expo salle polyvalente?

Concerts de juin et juillet, attente de subventions.

Samedi 17 juin, nettoyage des bords de routes.

Parcours du cœur. ??

Fin d'année, privilégier un spectacle et un repas.

Chiffrage des festivités pour l'année estimé à 2 266 €.

- Travaux - Aménagement de la mare de La Merville. M. Boussin.

Une dizaine de personnes se sont retrouvées sur place pour déterminer les actions à effectuer.

Compte-rendu envoyé par Serge et un compte-rendu effectué par Mme Benoît.

Ces travaux seront toujours effectués sous le contrôle de la municipalité.

5 - Vote pour les taux applicables en 2023.

M. le Maire présente le tableau pour les taux, foncier bâti et foncier non bâti.

M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour le foncier bâti et non bâti.

Cette année nous devons rétablir la taxe d'habitation pour les résidences secondaires.

Taux Foncier Bâti actuel: 29,81 %. Proposition pour 2023: 29,81 %.

Taux Foncier Non Bâti actuel: 38 %. Proposition pour 2023: 38 %.

Rétablissement de la taxe d'habitation des résidences secondaires :

Cette taxe doit être rétablie cette année avec le taux appliqué en 2019, soit 8,78 %

Proposition pour 2023: 8,78 %.

Vote:

9 Pour

0 Contre

0 Abstention

6 - Bilan de la réunion C.C.A.S.

Mme Poitou relate la réunion de la commission du 31 mars 2023.

Comme délibéré le 29 novembre 2022, à partir de 2024, le budget 2022, soit 1 345,34 € doit être intégré dans le budget de la commune à la ligne 002.

Le compte de gestion et le compte administratif de la C.C.A.S. ont été adoptés à l'unanimité.

En référence à la délibération 43-2022 du 29 novembre 2022, M. le Maire demande quelle décision prendre pour la C.C.A.S. actuelle.

2 solutions sont possibles, la conserver en l'état, mais il n'y aura plus à voter le budget ou la dissoudre puisque les membres en ont exprimé la demande le 31 mars.

Pour les sujets liés au social le conseil municipal en séance pourra les traiter.

Désormais nous pourrons aussi faire appel à Mme PUGA de l'antenne de l'Action Sociale de Montargis mise en place par le Conseil Départemental du Loiret.

Vote pour ou contre la dissolution de la C.C.A.S: 9 Pour 0 Contre 0 Abstention

7 - Vote des comptes de gestion et administratif du budget communal.

7.1 Vote du compte de gestion 2022 :

<u>Le compte de gestion communal établi par le Service de Gestion Comptable de Montargis fait état de :</u>

- 140 092,82 € d'excédent en section de fonctionnement reporté à la ligne 002.
- 14 104,90 € d'excédent en section d'investissement.
- Il subsiste un Reste à Réaliser de 6 000 € correspondant à la non-réalisation des travaux d'enfouissement de la fibre prévus en 2022.

 $\underline{\text{Vote}}$:

9 Pour

0 Contre

0 Abstention

7.2 Vote du compte administratif 2022 :

M. le Maire sort de la salle et laisse la présidence du conseil à Mme LAPEYRE Claire.

Le compte administratif présenté par Mme Lapeyre est de :

- 140 092.82 € d'excédent en section de fonctionnement reporté à la ligne 002.
- 14 104,90 € d'excédent en section d'investissement.
- Il subsiste un Reste à Réaliser de 6 000 € correspondant à la non-réalisation des travaux d'enfouissement de la fibre prévus en 2022.

Vote:

8 Pour

0 Contre

0 Abstention

Le compte administratif communal est adopté à l'unanimité.

M le Maire réintègre la salle et reprend la présidence du conseil municipal.

8 - Vote des demandes de subventions au titre de la F.A.P.O. 2023.

Compte-tenu de nos investissements, la seule décision restant à prendre concerne le renouvellement des matériels informatiques et ceci impacte le budget primitif 2023. La personne de la société contactée hier en charge de ce dossier est en congés et ne peut pas gérer cette semaine et annonçant une possible augmentation! Pour mémoire le système intégral représentait 6 612,89 € HT, 7 935,46 € TTC. Il nous reste les 8 000 € HT de la FAPO et nous pouvons avoir 80 % soit 5289 €. Notre auto-financement serait de 2 646,46 €.

Option 1: laisser les 8 000 € à la ligne 2183 pour ces matériels, nous évitant une possible Décision Modificative si nous décidions de valider cet investissement. Seul problème nous n'aurions pas de certitude si le devis était supérieur, ceci à son importance car le pourcentage de subvention est indexé sur le montant Hors Taxes. Comme la date limite pour FAPO 2 est vendredi 14 avril, nous ne pourrons faire ceci que pour la FAPO 3 qui a comme date limite le 15 septembre 2023.

Option 2: nous annulons cet investissement et nous les mettons dans les travaux de voirie au titre de la redevance des mines pour lequel nous avons obtenu 30 % soit 3 900€. Il est possible de mettre 6 300 € de la FAPO sur ces travaux ce qui fera passer notre auto-financement de 9 273 € à 2 973 €.

Il nous restera encore 1 500 € à positionner pour la FAPO 3.

Avec l'incertitude de la subvention D.E.T.R. pour la défense incendie pourtant votée le vendredi 6 avril et le montant de 5 758,34 € TTC, nous pourrions faire comme pour les huisseries de la salle du conseil et avoir un reste à charge moins important.

Avis du conseil municipal. Option 1, conserver la ligne 2183 pour cet investissement.

9 - Vote du budget primitif 2023.

M le Maire présente le budget primitif 2023.

Le budget C.C.A.S. 2022 de 1 345,34 € est ajouté à l'excédent de fonctionnement de 140 092.82 € ce qui fait au total 141 438,16 € d'excédent de fonctionnement 2022 à la ligne 002.

Il détaille les postes clefs de la section de fonctionnement 2023.

Il propose le virement à la section d'investissement de 55 100,11 € à la ligne 23.

Le budget primitif 2023 s'établit comme suit :

Recettes de fonctionnement : 265 681,16 €. Dépenses de fonctionnement : 265 681,16 €.

Recettes d'investissement : 103 486 €. Dépenses d'investissement : 103 486 €.

Vote:

9 Pour

0 Contre

0 Abstention

Le budget primitif 2023 est adopté à l'unanimité.

- Questions diverses.

- M. Boussin présente les matériaux nécessaires pour faire les 4 terrains de boules dans le bois.
- 50 tonnes de gravillons 12/22, 34,95 € la tonne. 1 742 € HT.
- 30 tonnes de sable au choix :
 - Criblé, 30,05 € la tonne, 901,50 € HT.
 - Alluvionnaire calcaire malaxé, 36,75 € la tonne, 1102,50 € HT.
 - M. le Maire souhaite qu'un cadre soit donné pour les attributions de la mairie lors d'événements comme une naissance, un mariage ou un décès.
 Ce tableau référence pourrait aussi tenir compte de l'habitation réelle et des implications actuelles et passées pour la commune, comme pour les décès par exemple.
 Il propose aussi une présentation des nouveaux arrivants, en reprenant l'antériorité, par exemple lors de la cérémonie des vœux.
 - M. le Maire transmettra prochainement une modification de l'arrêté pour les nuisances sonores et demande aux membres du conseil d'y répondre sans exception.
- Comme évoqué lors du dernier conseil au point 7, la question du projet éolien de Griselles doit maintenant être traitée. Des mairies proches ont pris des délibérations.
 M le maire et Mme Poitou ont rencontré le député le 3 avril pour évoquer la pertinence entre délibération et courrier adressé à la Préfète et aux 2 sous-préfets.
 Il va désormais falloir se prononcer pour la délibération ou/et le courrier et effectuer ceci rapidement. Une réunion spécifique sera organisée au plus tôt avec la totalité du conseil.
- Nous devrons tenir une réunion obligatoire le vendredi 09 juin pour désigner l'électeur et son suppléant pour les élections sénatoriales prévu le dimanche 24 septembre 2023. Si besoin d'autres sujet pourront être ajoutés à l'ordre du jour.

Fin de la séance à 20h10

La secrétaire de séance

Mme LAPEYRE Claire

Le Maire,

Jean-Luc CHEVALIER